

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS FINANÇES PAR LE FONDS POUR L'APPLICATION DES NORMES ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

1 INTRODUCTION

1. Le présent document donne des orientations pratiques à l'intention des évaluateurs externes des projets du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)¹, sur la base du Cadre de suivi et d'évaluation du STDF. Il expose le cadre et l'approche retenus pour les évaluations indépendantes *a posteriori* des projets soutenus par le STDF, en s'appuyant sur les Principes du CAD de l'OCDE pour l'évaluation de l'aide au développement². Le but est de promouvoir la cohérence et de normaliser la qualité des évaluations.

2. D'après les règles de fonctionnement du STDF, 50% au moins des projets achevés chaque année doivent faire l'objet d'une évaluation d'impact *a posteriori*.³ Les projets soumis à cette évaluation indépendante sont sélectionnés de manière aléatoire par la présidence du Groupe de travail du STDF à la première réunion de l'année suivant la réalisation d'un projet, à moins que le Groupe de travail n'en décide autrement.

2 THÉORIE DU CHANGEMENT DU STDF

3. Le partenariat mondial du STDF favorise des améliorations dynamisantes en matière SPS dans les pays en développement afin de permettre un commerce sûr, contribuant à atteindre les ODD liés à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. La théorie du changement énoncée dans la Stratégie du STDF 2020-2024, "Horizons commerciaux sûrs et inclusifs pour les pays en développement"⁴, montre la voie à suivre, définit la logique d'intervention et constitue l'épine dorsale du cadre de suivi, évaluation et apprentissage (cadre MEL) du STDF.



Source: Stratégie du STDF

4. Le STDF accorde un nombre limité de dons pour la réalisation de projets afin de renforcer les capacités SPS dans les pays en développement, en fonction des priorités des bénéficiaires. Les parties prenantes des secteurs privé et public bénéficient de projets qui tiennent compte des

¹ Voir : <https://www.standardsfacility.org/fr>.

² Principes du CAD de l'OCDE pour une aide efficace, disponibles à l'adresse suivante:
<https://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=OCDE/GD%2891%29208&docLanguage=Fr>.

³ Voir : https://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDF%20139rev.4_FR_0516.pdf.

⁴ Voir : https://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDF_Strategy_2020-2024_FR.pdf.

principaux défis et possibilités dans le domaine SPS, ce qui influence leur aptitude à obtenir et/ou à conserver un accès aux marchés. Les projets soutenus par le STDF rassemblent et connectent les parties prenantes publiques, privées et autres aux niveaux mondial, régional et national pour expérimenter des approches innovantes et collaboratives, tirer parti des compétences et des ressources et produire des résultats, dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

5. Les travaux du STDF liés à la connaissance sur différents sujets thématiques (partenariats public-privé, certification électronique, ou encore établissement de priorités sur la base de données factuelles) permettent à toutes les parties prenantes de se renseigner sur les meilleures pratiques et les difficultés rencontrées. Les projets du STDF jouent à cet égard un rôle déterminant pour accroître l'efficacité du renforcement des capacités SPS en recensant et en diffusant les bonnes pratiques, et en favorisant les synergies et la collaboration entre les différentes parties prenantes, y compris les autorités publiques, le secteur privé et les organisations internationales, régionales et bilatérales. Les projets contribuent aussi à influencer et à catalyser plus largement les améliorations dans le domaine SPS, y compris par la communication et la diffusion des résultats, expériences et enseignements tirés.

3 OBJECTIF DE L'EVALUATION DES PROJETS

6. Comme cela est indiqué dans cadre MEL du STDF, l'objectif de l'évaluation est d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficacéité, la durabilité et l'impact globaux des domaines d'activité du STDF afin de garantir la responsabilité. L'évaluation contribue à recueillir des données factuelles pour les membres du Groupe de travail du STDF et les parties prenantes du domaine SPS dans les pays en développement, soutient l'apprentissage et éclaire la prise de décisions sur les futures politiques et pratiques liées au renforcement des capacités SPS.

7. Suivant le cadre MEL, les évaluations indépendantes *a posteriori* des projets du STDF doivent se concentrer sur l'incidence du projet au-delà des résultats immédiats, en évaluant par exemple l'élargissement de l'accès aux marchés, la diminution des rejets, les améliorations en matière d'efficacité et d'efficacéité des processus réglementaires, les améliorations de la sécurité sanitaire des produits alimentaires au niveau national, la préservation des végétaux et la santé des animaux. Plus spécifiquement, ces évaluations sont effectuées pour:

- apprécier un projet du point de vue de ses résultats et de son incidence, y compris de sa contribution à l'obtention de résultats en matière de commerce et de développement sûrs et inclusifs, à l'appui du Programme 2030 de l'ONU (en particulier les ODD 1, 2, 3, 8 et 17);
- apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacéité, l'efficacité, l'incidence et la durabilité du projet, sur la base du cadre logique;
- identifier les principales expériences, les bonnes pratiques et les enseignements à retenir pour éclairer les décisions et les interventions futures des bénéficiaires⁵ du projet évalué, des autres parties prenantes, ainsi que des membres du partenariat mondial du STDF et d'autres partenaires de développement de manière plus générale.

4 ÉVALUATEURS

8. Les évaluations de projets indépendantes sont effectuées par des consultants possédant l'expertise et l'expérience nécessaires pour remplir le mandat établi. Ces évaluateurs sont choisis par la présidence du Groupe de travail du STDF sur une liste restreinte fournie par le secrétariat du STDF, puis recrutés par l'OMC.

9. La personne chargée de l'évaluation doit être indépendante vis-à-vis à la fois du projet et des bénéficiaires visés. Tout conflit d'intérêts possible (réel ou perçu) doit être traité ouvertement et honnêtement. Les évaluateurs doivent pouvoir travailler librement et sans interférence, dans un esprit de coopération et avec accès à tous les renseignements pertinents nécessaires.

⁵ L'OCDE définit ainsi les bénéficiaires : "les individus, les groupes ou les organisations qui bénéficient de l'intervention de développement, directement ou non, intentionnellement ou non". Voir : <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm>.

5 METHODE

10. Un cadre d'évaluation détaillé doit être établi par l'évaluateur, puis examiné et approuvé par le secrétariat du STDF avant le début de l'évaluation. Il pose des paramètres systématiques et objectifs, sur la base du document du projet et du cadre logique, avec des indicateurs permettant de mesurer les progrès à différents niveaux (objectif, résultats, produits). Un modèle figure à l'annexe 1.

11. L'évaluation s'articule autour des critères normalisés de l'OCDE : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, durabilité et enseignements tirés. Les principales questions à poser dans le cadre de l'évaluation (voir ci-après) sont complétées pour chaque critère par des questions spécifiques au projet évalué. Les questions doivent porter sur la théorie du changement, et permettre d'apprécier dans quelle mesure les hypothèses sous-tendant le projet se sont avérées pertinentes et réalistes pour obtenir les résultats souhaités, répondre aux attentes et gérer les risques.

12. Le cadre d'évaluation comprend les questions à poser en fonction des indicateurs et de tout autre axe d'examen, ainsi que les outils et méthodes de collecte des données, et les sources d'information. Les questions transversales (y compris relatives à l'égalité des genres, à l'autonomisation des femmes et à l'environnement) doivent être analysées autant que possible pour tous les principaux critères d'évaluation.

13. Toutes les parties prenantes (y compris demandeur, bénéficiaires, organisation chargée de la mise en œuvre et tous autres acteurs pertinents) doivent être consultées au cours du processus d'évaluation et avoir la possibilité d'y contribuer. Toutes ces personnes sont clairement identifiées dans le cadre d'évaluation.

14. Les évaluations peuvent être fondées sur une analyse documentaire ou nécessiter un déplacement dans un ou plusieurs pays bénéficiaires. Pour les projets régionaux ou mondiaux, le cadre d'évaluation doit préciser les critères utilisés pour sélectionner les études de cas par pays, s'il y a lieu.

Principaux critères et questions d'évaluation⁶

Pertinence : le projet a-t-il répondu au problème ?

- Dans quelle mesure les objectifs et la conception du projet correspondaient-ils i) aux besoins, politiques et priorités en matière SPS des bénéficiaires, ainsi que d'autres parties prenantes (secteur public et/ou privé, partenaires régionaux, partenaires internationaux, etc.); et ii) à l'objectif du STDF consistant à faciliter un commerce sûr?
- A-t-on constaté des différences et/ou des arbitrages entre des priorités ou des besoins différents ?
- Comment les contextes, l'appropriation, les processus et les parties prenantes au niveau local ont-ils été pris en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet?
- Le projet est-il resté pertinent, même si les circonstances ont changé en cours de mise en œuvre?

Cohérence : le projet s'est-il accordé avec les autres interventions menées ?

- Le projet était-il compatible avec les autres interventions menées dans le même contexte (pays/région, secteur, etc.)?
- Dans quelle mesure d'autres interventions (y compris des politiques) ont-elles appuyé ou affaibli le projet évalué, et inversement?
- Quelles ont été les synergies et les interdépendances entre le projet et les autres interventions menées par la même institution/le même gouvernement, ainsi que les normes internationales pertinentes (Codex, CIPV, OIE)?

⁶ D'après les définitions et principes d'utilisation des critères d'évaluation de l'OCDE, adaptés en 2019. Voir : <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm> et <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-adaptees-evaluation-dec-2019.pdf>

- Le projet était-il complémentaire et/ou coordonné par rapport à des interventions pertinentes menées par d'autres acteurs dans le même contexte, et en particulier comment a-t-il apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités?

Efficacité : le projet a-t-il atteint ses objectifs ?

- Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints ou sont-ils susceptibles de l'être (d'après les indicateurs des produits et des résultats escomptés identifiés dans le cadre logique), y compris pour différents groupes de bénéficiaires?
- Quels étaient les principaux facteurs qui ont contribué ou nui à la réalisation des objectifs, des résultats et des produits du projet?
- Dans quelle mesure les questions horizontales (en particulier celles liées à l'égalité hommes-femmes et à l'environnement) ont-elles été dûment prises en compte dans le projet?

Efficience : les ressources ont-elles été bien utilisées ?

- Les résultats ont-ils été atteints de façon économique et dans les temps⁷, conformément au document du projet?
- Quels changements et quels risques sont éventuellement survenus pendant la mise en œuvre, et comment le projet a-t-il permis de s'adapter à ces changements et de gérer les risques?
- Le projet a-t-il contribué d'une façon économiquement rationnelle à répondre aux besoins du bénéficiaire?
- Le projet a-t-il été bien géré?

Impact : quelle différence le projet a-t-il faite?

- Dans quelle mesure le projet a-t-il produit, ou devrait-il produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non, liés à la théorie du changement du STDF? (Il peut s'agir d'une amélioration de la situation nationale et/ou régionale en matière SPS, d'un effet mesurable sur le commerce, d'une contribution à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, etc.)
- Quelle différence réelle (escomptée ou non) le projet a-t-il faite ou est-il susceptible de faire pour les bénéficiaires finals, y compris pour le bien-être des populations, l'égalité hommes-femmes et l'environnement?
- Comment le projet a-t-il enclenché d'autres actions ou changements, par exemple une sensibilisation aux difficultés rencontrées dans le domaine SPS et/ou la mobilisation de ressources additionnelles pour le renforcement des capacités SPS?

Durabilité : les avantages vont-ils perdurer?

- Dans quelle mesure les bénéfices du projet perdurent-ils, ou sont-ils susceptibles de perdurer à plus long terme, après la fin du financement du STDF?
- Comment la durabilité a-t-elle été prise en compte aux stades de la conception et de l'exécution du projet, et quels sont les principaux facteurs (y compris les risques) qui influent à ce niveau?
- Les capacités et systèmes (financiers, sociaux, institutionnels, etc.) nécessaires sont-ils en place pour assurer la continuité des bénéfices du projet?
- Quelles activités de suivi, le cas échéant, sont prévues et/ou requises pour pérenniser les résultats au fil du temps?

Enseignements tirés

- Quels enseignements peut-on tirer des processus de conception et de mise en œuvre du projet?
- Quels enseignements susceptibles de présenter un intérêt pour la communauté des donateurs dans son ensemble peut-on tirer du projet et lesquels devraient être diffusés plus largement?
- Quelles mesures ont été prises par le bénéficiaire, le partenariat du STDF ou d'autres parties prenantes pour diffuser les résultats du projet, en tirer des enseignements et en assurer le suivi?

⁷ Pour l'OCDE, le terme "économique" désigne la conversion des intrants (fonds, expertise, temps, etc.) en extrants, réalisations et impacts de la façon la plus économiquement avantageuse possible, par rapport aux options envisageables dans le contexte. L'expression "dans les temps" désigne le fait de respecter les délais fixés ou des délais raisonnablement adaptés aux exigences du contexte en évolution.

- Comment le STDF pourrait-il amplifier le partage des bonnes pratiques découlant de ce projet en matière de renforcement des capacités SPS ?

6 ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

15. Les renseignements obtenus en réponse aux questions figurant dans le cadre d'évaluation servent de base pour analyser les bénéfices apportés par le projet, les résultats et les expériences, et en rendre compte de manière à tirer des conclusions et formuler des recommandations fondées sur des données factuelles.

16. Le rapport d'évaluation doit présenter les constatations, les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés, de manière distincte, claire et logique. Les constatations doivent découler logiquement de l'analyse des données et des renseignements recueillis, de manière à ce que les conclusions soient clairement étayées. Les conclusions reposent donc sur les constatations et l'analyse, et les recommandations et enseignements en découlent logiquement. Toute hypothèse sous-tendant l'analyse doit être exprimée de façon explicite.

17. Le rapport d'évaluation doit être rédigé dans un style clair, concis et accessible. La partie principale (hors résumé analytique et annexes) comprend une vingtaine de pages. Le rapport est normalement rédigé dans la même langue que les documents du projet. Les renseignements additionnels, par exemple sur le cadre d'évaluation ou les parties prenantes consultées, sont à inclure dans les annexes. Un modèle pour le rapport d'évaluation final figure à l'annexe 2.

18. Les partenaires clés du projet, y compris les organismes gouvernementaux pertinents du pays/de la région et l'organisation chargée de la mise en œuvre, doivent avoir la possibilité de formuler des observations sur un avant-projet du rapport d'évaluation. Le rapport final reflète les observations reçues (suivant ce que l'évaluateur juge approprié) et fait état de toute divergence d'opinion notable. Lorsque les vues divergent sur des faits vérifiables, l'évaluateur doit faire des recherches et modifier le texte si nécessaire.

19. Les conclusions, recommandations et enseignements présentés dans le rapport d'évaluation doivent être clairs, pertinents, ciblés et pouvoir être concrétisés, afin que l'évaluation contribue à atteindre les objectifs fixés en matière d'apprentissage et de responsabilité.

7 QUALITÉ

20. Les Normes de qualité pour l'évaluation du développement du CAD de l'OCDE sont utilisées, dans la mesure du possible, pour assurer la qualité du processus d'évaluation et du produit final.⁸ La qualité du rapport sera analysée sur la base des critères présentés à l'annexe 3.

8 DIFFUSION

21. Le rapport d'évaluation final est communiqué au Groupe de travail du STDF pour examen. Autant que possible, les évaluateurs du projet sont invités à présenter les principales constatations, recommandations et les enseignements tirés lors d'une réunion du Groupe de travail. Le rapport est aussi diffusé par l'intermédiaire du site Web du STDF et d'autres instances à des fins d'apprentissage et de suivi, et pour assurer la transparence. Sur la base des principaux enseignements tirés de l'évaluation, d'autres parties intéressées de la communauté du développement seront identifiées et ciblées afin de diffuser le plus possible les constatations pertinentes.

⁸ Voir : [OECD iLibrary](https://oecd-ilibrary.org/) | Normes de qualité pour l'évaluation du développement (oecd-ilibrary.org)

Annexe 1 : Cadre d'évaluation

Le modèle ci-après est fourni pour guider et structurer l'élaboration du cadre d'évaluation, lequel doit être établi par l'évaluateur et examiné avec le secrétariat du STDF avant le début de l'évaluation.

1. Introduction

Donner un aperçu du projet évalué, y compris une description de la logique d'intervention ou de la théorie du changement. Inclure des renseignements sur le calendrier (y compris les prorogations éventuelles), les fonds dépensés, les zones géographiques, les groupes cibles, les modalités d'organisation, les arrangements de mise en œuvre et tous autres aspects devant être couverts par l'évaluation. Indiquer toutes les différences connues entre la mise en œuvre planifiée et l'exécution du projet, ainsi que tous les facteurs connus susceptibles d'affecter la faisabilité de l'évaluation.

2. Principales questions à poser dans le cadre de l'évaluation

Énumérer les questions détaillées à poser aux différents types de parties prenantes dans le cadre du processus d'évaluation. Utiliser pour délimiter l'évaluation les questions générales citées plus haut, qui portent sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact, la durabilité et les enseignements tirés. Élaborer et inclure dans le cadre d'évaluation des questions complémentaires spécifiques au projet évalué, ainsi que des questions transversales.

Les différents types de questions portent sur les axes suivants:

- description (déroulement, résultats, changements, etc.)
- causalité (facteurs de succès, produits et impact, autres contributions, etc.)
- synthèse (améliorations qui auraient pu être apportées, points forts et points faibles, etc.)
- action (recommandations de suivi pour différentes parties prenantes, possibilités de reproduction à plus grande échelle, etc.)

3. Méthodes de collecte des données et sources

Expliquer les méthodes qui seront utilisées pour mener l'évaluation et recueillir des renseignements fiables, y compris les techniques et outils pour la collecte et l'analyse des données. Mentionner toutes les méthodes de collecte de renseignements envisagées : analyse documentaire, questionnaires et/ou entretiens avec les parties prenantes (bénéficiaires, organisations chargées de la mise en œuvre et autres organisations participantes ou compétentes). D'autres méthodes telles que les études de cas ou les analyses coût-efficacité peuvent aussi être appliquées en fonction, entre autres, de la taille et de la complexité du projet. Décrire l'analyse documentaire et la visite sur le terrain, le cas échéant.

L'évaluation a pour but de recueillir des points de vue et avis divers. L'évaluateur doit citer clairement les sources d'information disponibles, en incluant une liste détaillée des éléments suivants :

- documents du projet (rapports d'avancement et rapport final, et évaluations en fin de projet, le cas échéant),
- autres documents pertinents produits dans le cadre du projet et tous autres supports (matériel de formation, nouvelles, articles de presse, vidéos, etc.)
- principales parties prenantes (y compris bénéficiaires, partenaires de mise en œuvre et toutes autres organisations publiques/privées pertinentes) ainsi que de tous autres membres du Groupe de travail du STDF ou autres organisations potentiellement pertinentes.

Les principales questions d'évaluation, les indicateurs pertinents et les méthodes et sources pour la collecte des données peuvent être présentés sous forme d'un tableau ou d'une matrice adaptés au projet évalué (voir exemple ci-après). Selon qu'il sera approprié, des enquêtes ou questionnaires plus détaillés visant des groupes particuliers de parties prenantes associés au projet pourront être élaborés séparément et inclus dans le cadre d'évaluation.

| Exemple de critère d'évaluation : Efficacité | | |
|--|--|---|
| Exemples de question principale et de questions complémentaires | Indicateurs | Méthodes de collecte des données et sources |
| <p>1. Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints ou sont-ils susceptibles de l'être, y compris pour différents groupes de bénéficiaires ?</p> <p>2. Quels étaient les principaux facteurs qui ont contribué ou nui à la réalisation des objectifs, des résultats et des produits du projet?</p> <p>3. Dans quelle mesure les questions horizontales (en particulier celles liées à l'égalité hommes-femmes et à l'environnement) ont-elles été dûment prises en compte dans le projet?</p> <p>Inclure ici les questions complémentaires formulées par l'évaluateur sur la base du mandat d'évaluation spécifique et des discussions avec le secrétariat du STDF, ainsi qu'avec les autres parties prenantes impliquées.</p> | <p>Identifier les indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs pertinents du cadre logique du projet qui correspondent à la question principale et aux questions complémentaires</p> | <p>Identifier pour chaque question les méthodes de collecte des données et renseignements requis.</p> <p>Différentes méthodes (questionnaires, entretiens, analyse documentaire, etc.) peuvent être utilisées pour chaque question.</p> <p>Indiquer où figureront les données et renseignements requis, y compris les sources primaires et secondaires.</p> |

4. Plan de travail et calendrier

Fournir un plan de travail et un calendrier pour l'évaluation incluant les voyages en mission prévus (le cas échéant), ainsi que les étapes clés et les principales échéances.

Annexe 2 : Modèle de rapport d'évaluation d'un projet

1. Résumé analytique (2 pages)

- Aperçu du rapport, qui met en évidence les principales conclusions et recommandations ainsi que les principaux enseignements tirés.

2. Introduction (2 pages)

- Objectif de l'évaluation.
- Description du contexte politique et de l'environnement institutionnel dans lesquels le projet a été mis en œuvre, y compris le rôle du STDF, de l'organisation ou des organisations chargées de la mise en œuvre et d'autres donateurs et partenaires, ainsi que du secteur privé, des organisations de consommateurs et des ONG, selon qu'il convient.
- Résumé du projet, y compris les objectifs, les activités, les apports (budget), les produits et les résultats.
- Indication de l'indépendance de l'évaluateur pour remplir le mandat établi, avec mention des collaborations antérieures (s'il y en a eu) avec le STDF, des partenaires du projet et/ou des bénéficiaires, y compris une description des conflits d'intérêts, le cas échéant.

3. Méthode (2 pages)

D'après le cadre d'évaluation :

- Explication des méthodes et techniques utilisées pour la collecte, l'analyse et le traitement des données et des renseignements, ainsi que de leur validité, fiabilité et limites éventuelles.
- Description des sources d'information utilisées (documents, personnes interrogées, données administratives, publications, etc.).
- Principales parties prenantes consultées, pertinence pour le projet, critères de sélection, ainsi que limitations (éventuelles) de l'accès à des parties prenantes clés.
- Explication de la sélection des études de cas ou pays donnés pour une mission ou une évaluation plus approfondie dans le cadre de projets régionaux (le cas échéant).
- Indication de toutes contraintes éventuellement rencontrées et de leur influence sur l'évaluation, y compris sur l'indépendance et l'impartialité.

4. Constatations et analyse (10 pages)

- Description et évaluation de la logique d'intervention et de la théorie du changement relatives au projet, y compris une analyse de la raison d'être au stade de la conception et les principales hypothèses formulées.
- Description et analyse détaillées des réponses à toutes les questions posées concernant la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet, avec des renvois clairs aux données factuelles disponibles. S'il n'a pas été possible de répondre à certaines questions, des explications doivent être fournies. L'analyse doit permettre de valider les sources d'information et d'évaluer de manière critique la validité et la fiabilité des données obtenues. Elle couvre les principales questions posées dans le cadre de l'évaluation, sur les thèmes suivants :
 - La **pertinence** par rapport aux besoins et au contexte général, y compris dans quelle mesure le projet correspondait – et continue de correspondre si les circonstances ont changé – i) aux besoins, priorités et politiques des groupes cibles, et ii) à l'objectif du STDF consistant à faciliter un commerce sûr.
 - La **cohérence**, c'est-à-dire l'adéquation et la compatibilité du projet avec d'autres interventions menées dans le même contexte (pays/région, secteur, institution).

- L'**efficacité**, à savoir si les objectifs du projet ont été atteints, y compris pour différents groupes de bénéficiaires.
 - L'**efficience**, autrement dit la mesure dans laquelle le projet a produit des résultats de façon économique et dans les temps, y compris le fait que les ressources disponibles (financement, personnel, réglementation, administration, temps, autres ressources, etc.) ont contribué ou nui à l'obtention de résultats.
 - L'**impact**, c'est-à-dire la mesure dans laquelle le projet a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non – y compris liés au but du programme du STDF (capacités SPS accrues et durables dans les pays en développement) et à la facilitation d'un commerce sûr, pour contribuer à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, ainsi qu'au Programme 2030 de l'ONU (en particulier les ODD 1, 2, 3, 8 et 17).
 - La **durabilité**, à savoir si les résultats et bénéfices nets du projet ont été, ou pourraient être, maintenus dans le temps sans le financement du STDF ou le soutien d'autres donateurs. Cela concerne les capacités (financières, économiques, humaines et institutionnelles, par exemple) nécessaires pour pérenniser les résultats et les bénéfices, ainsi que les risques et les arbitrages potentiels.
 - Les **questions transversales**, c'est-à-dire la manière dont le projet a contribué à la réalisation des objectifs transversaux, y compris ceux liés à l'égalité hommes-femmes et à l'environnement.
 - La **gestion des risques**, c'est-à-dire les risques qui ont été affrontés au cours de la mise en œuvre du projet et la mesure dans laquelle ils ont été gérés.
- Analyse et appréciation globales des bénéfices et des résultats apportés par le projet. Afin d'évaluer l'incidence, il convient d'indiquer clairement l'attribution et/ou la contribution.

5. Conclusions et recommandations (4 pages)

- Principales conclusions fondées sur les constatations et l'analyse.⁹ (Il convient d'aborder la manière dont le projet a contribué à l'atout unique du STDF identifié dans la Stratégie 2020-2024, s'agissant de rassembler et connecter, expérimenter et innover, apprendre et diffuser, influencer et catalyser, pour des capacités SPS accrues et durables dans les pays en développement.)
- Recommandations claires et réalisables adressées aux parties prenantes dans le pays/la région (y compris autorités gouvernementales, secteur privé, communautés économiques régionales, etc.), à l'organisation chargée de la mise en œuvre du projet, à toutes autres parties prenantes liées au projet, aux membres du partenariat mondial du STDF et/ou plus largement à la communauté des donateurs et des partenaires de développement.

6. Enseignements tirés (2 pages)

- Principaux enseignements tirés qui présentent un intérêt pour une utilisation plus large et pour le développement de programmes futurs, s'agissant tant du processus que du fond.

Annexes

- Cadre d'évaluation.
- Liste finale de toutes les personnes consultées pendant l'évaluation (dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à la confidentialité).
- Liste des documents et/ou autres sources d'information consultés.
- Annexes additionnelles, le cas échéant, en fonction de la portée du projet évalué.

⁹ Les conclusions et recommandations doivent être clairement fondées sur les constatations et l'analyse figurant dans la précédente section du rapport.

**Annexe 3 : Critères de qualité applicables aux rapports
d'évaluation des projets du STDF**

| Thème | Critères |
|--|---|
| Contexte | <ul style="list-style-type: none"> Le contexte et l'objet de l'évaluation sont décrits Des renseignements essentiels sur le projet sont inclus (contexte, besoins et demande, objectif, candidats et bénéficiaires, modalités de mise en œuvre, autres parties prenantes, budget, calendrier, etc.) |
| But | <ul style="list-style-type: none"> Le rapport décrit clairement l'objectif et la portée de l'évaluation |
| Méthode | <ul style="list-style-type: none"> Le rapport présente et explique la méthode d'évaluation et son application Le rapport indique clairement les approches/méthodes/outils qui ont été utilisés et la raison pour laquelle ils ont été choisis La logique et la cohérence du cadre de résultats du projet et/ou de la théorie du changement sont évaluées La validité et la fiabilité des sources d'information sont dûment prises en compte Le rapport rend dûment des limites éventuelles de la méthode Le rapport comprend un cadre d'évaluation énumérant clairement les principales questions à poser dans le cadre de l'évaluation ainsi que des questions complémentaires plus détaillées Les critères du CAD de l'OCDE, le cadre MEL du STDF et les Lignes directrices pour l'évaluation des projets du STDF sont mentionnés Les enquêtes utilisées (le cas échéant) sont jointes en annexe Le taux de réponse aux enquêtes est clairement indiqué Le rapport indique si des missions/visites sur le terrain ont été effectuées, (le cas échéant) les pays visités pour les projets régionaux/mondiaux, ainsi que le calendrier, les parties prenantes rencontrées, etc. |
| Questions transversales | <ul style="list-style-type: none"> L'égalité hommes-femmes, l'environnement et toute autre question transversale pertinente sont dûment traités |
| Constatations, recommandations et enseignements tirés | <ul style="list-style-type: none"> Le rapport présente les constatations, les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés, de manière distincte, claire et logique Le rapport répond dûment à tous les critères d'évaluation et aux questions posées Les constatations sont clairement présentées et fondées sur l'utilisation objective des données factuelles rapportées Le rapport analyse les principaux facteurs externes qui facilitent ou entravent la mise en œuvre du projet et évalue si les risques ont été gérés comme il convient Les conclusions sont clairement motivées par les constatations et l'analyse Les recommandations sont bien étayées par les données et les conclusions rapportées, clairement énoncées et réalistes Les enseignements tirés sont bien identifiés et pertinents Le rapport peut être utilisé de manière fiable pour extraire les bonnes pratiques et les enseignements tirés pour le STDF |
| Structure | <ul style="list-style-type: none"> Le rapport est bien structuré, logique et clair |